



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRÉATION DE PLUS DE 200 NOUVELLES BRIGADES DE GENDARMERIE NATIONALE

En 2022, le Président de la République avait pris l'engagement de créer 200 nouvelles brigades de Gendarmerie sur l'ensemble du territoire national. Cette mesure visait à la fois à renforcer le service public de la sécurité dans nos territoires, alors que près de 500 brigades avaient été supprimées au début des années 2000, mais également à adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance.

Cette mesure inédite dans l'histoire de notre pays a été consacrée par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI), portée par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et promulguée le 24 janvier 2023. Ainsi, la LOPMI prévoit la création de plus de 8 500 nouveaux postes au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer dont 2 100 postes de gendarmes dédiés à ces plus de 200 nouvelles brigades.

Ces nouvelles brigades, qui seront fixes ou mobiles, proposeront aux habitants des services publics tels que l'accueil du public, des victimes, la prise de plainte et renforceront la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire.

La création de ces nouvelles brigades répond à plusieurs objectifs.

Ces brigades vont permettre de renforcer la présence territoriale des forces de l'ordre, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines.

La création de ces unités, qui s'inscrit dans une dynamique du « aller-vers », va contribuer à une meilleure accessibilité des personnes aux services publics, dans la même visée que la création des maisons France service.

Certaines de ces brigades seront spécialisées afin d'ajuster la réponse de l'État aux besoins spécifiques des

territoires. Ainsi, elles pourront être dédiées à la lutte contre les atteintes à l'environnement ou les violences intrafamiliales, par exemple.

La création de ces brigades aura un effet bénéfique pour l'ensemble des territoires, y compris ceux qui ne disposeront pas de nouvelle unité. En effet, l'augmentation du nombre de gendarmes dans les territoires retenus permettra aux gendarmes déjà en place dans les départements de couvrir un territoire moins important et ainsi d'être davantage disponibles pour la population.

Deux modèles d'unités de gendarmerie pourront être créés :

→ Les brigades fixes (10 effectifs en moyenne) : ces brigades territoriales classiques, assureront l'intégralité des missions de la gendarmerie

(prévenir, renseigner, intervenir, enquêter) sur une circonscription propre. Des unités équestres et des équipes cynophiles pourront également y être adossées.

- Les brigades mobiles (6 effectifs en moyenne) : ces dernières seront constituées d'effectifs ayant pour vocation à prolonger l'action de la gendarmerie sur un territoire identifié. Elles seront mises en place dans des secteurs nécessitant une présence accrue, soit en assurant un accueil régulier dans un ou des tiers-lieux pouvant héberger d'autres services publics (les espaces France Service par exemple), soit en assurant une présence et un accueil temporaire depuis un poste mobile avancé (véhicule adapté) au plus près des usagers.

Le processus de sélection des territoires bénéficiaires des nouvelles brigades :

Expression du souhait du Président de la République de travailler à l'échelle de chaque territoire, à la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chaque préfet a conduit, entre septembre 2022 et avril 2023, une concertation avec les élus de son territoire, organisée en deux temps.

- Une première phase de lancement visant à décrire la démarche et à présenter le cahier des charges aux élus désireux de proposer des implantations et des locaux. A cet effet, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a lui-même participé à 12 réunions de lancement dans les départements.
- Une seconde phase de recueil et d'étude des propositions émises par les élus conduite par le préfet en lien avec le commandant de groupement et la Direction générale de la gendarmerie nationale .

En avril 2023, ce sont 395 projets qui ont été communiqués au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer par les préfets de département. À l'issue d'une analyse et étude approfondie, une liste de 238 brigades a été validée par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer après présentation au Président de la République. Les premières brigades ouvriront leurs portes à la fin de l'année 2023.

Découvrez le positionnement de ces nouvelles brigades dans les cartographies suivantes.



FRANCE

Existantes:

3049 Brigades

Créations:

93 Brigades **fixes** 

145 Brigades **mobiles** 

